

A L'ORDRE DU JOUR

Le rapport présenté par la Direction du Journal au Congrès de la CTCC indique que 25,000 cartes du journal Le Travail n'ont pas encore été signées ou bien que les responsables de la signature de ces cartes n'ont pas fait parvenir leur rapport au journal Le Travail.

Cette négligence coûte au journal Le Travail et à la CTCC une somme d'environ \$125.00 par semaine.

Informez-vous aux officiers de votre syndicat pour savoir si le syndicat est en règle sur ce point ou bien soulevez la question lors de la prochaine assemblée.

Vol. XXXII — No 42

Ottawa, 30 novembre 1956

Vérifiez vos listes

Quand les syndicats ont parvenu de nouvelles listes au journal LE TRAVAIL, les responsables devraient bien prendre soin d'inclure les noms de tous les abonnés et de bien vérifier les nouvelles adresses qu'ils nous font parvenir.

De nombreuses erreurs sont commises du fait que les listes envoyées sont incomplètes ou que les adresses données sont inexactes.

Le département de la Circulation

L'anti-communisme des politiciens fait le jeu des communistes

Les anticommunistes professionnels qui, sous le couvert de la religion ou de la politiciannerie, s'acharnent à défigurer le communisme de sa laideur congénitale et à le présenter à notre population sous la forme d'un mythe qui n'effraie personne, font grand état d'un article publié par Gui Caron dans le COMBAT en septembre dernier. Ils veulent absolument que soient mis dans le même sac communiste tous ceux qui n'acceptent pas le dogme du fixisme social incarné dans le régime fasciste que nous subissons et croient en la possibilité d'une véritable démocratie orientée vers l'avenir. "Les intellectuels" "axés à gauche", disent-ils, et toute la petite clique des ennemis acharnés de l'Union Nationale, en passant par le nouveau mouvement politique qui s'est donné le nom de "Rassemblement" reçoivent en ce moment l'encouragement enthousiaste des communistes québécois. Les preuves sont multiples de cette coalition, qui avait déjà commencé à se manifester lors des dernières élections provinciales avec l'entrée en lice du Front Uni. Mais l'organe des communistes québécois, COMBAT, nous éclaire davantage sur la cohésion de ces éléments."

Et, sans sourciller, l'on cite Gui Caron qui dit exactement le contraire.

"Quant à nous, communistes québécois, nous nous efforçons modestement mais plus efficacement nous l'espérons, d'apporter une contribution positive au profond mouvement qui se dessine dans le Québec. Nous pensons que les catholiques progressistes devront se rendre à l'évidence qu'une telle collaboration avec les communistes est non seulement possible, mais s'avérera nécessaire pour réaliser la défaite des forces que représentent Duplessis et l'Union Nationale."

Que signifie ce texte sinon une constatation et un regret de la part du chef des communistes québécois que cette "cohésion" n'existe pas! Entre un désir et une réalité, il y a beaucoup de chemin à parcourir. Sans aucun doute, les communistes désirent cette COALITION, comme ils désirent beaucoup d'autres choses. Depuis longtemps par toutes sortes d'artifices, ils tendent la main au Vatican et désirent sa coopération, mais ils ne l'obtiennent pas. Va-t-on pour cela accuser l'Eglise de faire cause commune avec les communistes? Il y en a qui déjà l'ont fait. Mais le Souverain Pontife lui-même les a dénoncés. Car, sous l'apparence d'un anticommunisme, ils font, sans le savoir, le jeu même des communistes.

Non, il n'y a pas de COHESION dans le Québec entre les communistes et les individus ou groupes qui, dans les domaines social, économique et politique, veulent du renouveau dans la ligne des enseignements sociaux chrétiens. Il n'y en aura pas, non plus, dans l'avenir. Mais ceux qui continuent à abrutir la population, qui développent le culte de l'idolâtrie envers un "chef", et qui présentent le communisme comme un mythe, préparent sûrement la voie à n'importe quelle sorte de totalitarisme, le communisme y inclus.

Heureusement que se dessine une réaction sérieuse pour mettre un frein à cette dégénérescence de nos institutions démocratiques. C'est le seul moyen de s'opposer d'une façon efficace à ce que nous prépare la coalition inconsciente entre les anticommunistes professionnels et les vrais communistes.

MAURICE LADOUCEUR.

Sherbrooke

La Paton Manufacturing veut garder ses employés dans un état d'infériorité

La Paton Manufacturing de Sherbrooke, qui emploie quelque 400 travailleurs, vient de refuser à l'Association nationale des Employés une augmentation de salaire qui aurait placé ces travailleurs sur un pied d'égalité avec ceux de la Domil Ltée de Sherbrooke, ainsi que ceux de la Dominion Textile.

Devant le refus de la compagnie de céder à tout compromis tant au point de vue des salaires que de la sécurité syndicale et des autres amendements projetés par le syndicat, ce dernier a décidé de recourir, ainsi que la loi l'y oblige, à l'intervention d'un conciliateur qui tentera de résoudre le différend.

Le salaire

La principale demande de l'Association des Employés de la Paton porte sur une augmentation générale de 20 cents l'heure. Actuellement, le salaire horaire moyen des employés est de \$1.04 l'heure tandis que celui des autres usines québécoises varie entre \$1.14 l'heure et \$1.25.

Les travailleurs n'ont eu aucune hausse générale de salaire depuis 1951, de sorte que la demande syndicale équivaut à une augmentation de 0.04 cents l'heure pour chacune des 5 dernières années.

L'offre de la compagnie se résume à une augmentation de cinq cents l'heure pour un contrat de deux années.

La sécurité syndicale

L'Association des Employés veut aussi obtenir une formule de sécurité syndicale assurant une plus grande protection, soit l'atelier syndical imparfait.

Il est à noter que seulement trois compagnies, sur un total de vingt-cinq, dans l'industrie du textile dans notre province, n'ont jamais consenti à l'atelier syndical imparfait: il s'agit de la Paton Manufacturing, de la Demil Ltée de Sherbrooke et de la Dominion Textile.

Outre ces demandes d'augmen-

tation générale et d'une plus grande sécurité syndicale, l'Association veut des amendements aux clauses réglementant le plan boni et l'ancienneté.

Au cours des deux séances de négociations qui ont eu lieu les 13 et 20 novembre, les travail-

leurs étaient représentés par M. Raymond Morrissette, président; M. Gaudias Robitaille, vice-président et M. Marcel Bergeron, secrétaire. M. René Gosselin, président de la Fédération Nationale du Textile, a aussi participé à ces négociations.

Le rassemblement fonde une section à Montréal

Une centaine de personnes de toutes les classes de la société se sont réunies jeudi dernier pour jeter les bases d'une section du RASSEMBLEMENT à Montréal.

L'on sait que le RASSEMBLEMENT a pour but de rassembler les citoyens désireux de construire dans cette province une société vraiment démocratique qui apportera à ses problèmes économiques, politiques et sociaux des solutions conformes à la déclaration de principes formulée au congrès de fondation de ce mouvement, le 8 septembre dernier.

La constitution du RASSEMBLEMENT prévoit que les sections locales composées d'au moins douze membres, formeront l'unité de base du RASSEMBLEMENT.

A date, deux sections locales ont été mises sur pied. L'une à Québec et l'autre à Montréal. C'est M. Benoît Baril qui a été élu à l'unanimité pour présider les destinées de la section de Montréal. Les autres membres du comité exécutif de la section de Montréal sont M. Jean Philip, secrétaire-trésorier; Mlle Monique Fortier, vice-présidente et représentant l'élément féminin; M. Paul King, vice-président représentant l'élément anglais et M. Jacques Henripin, représentant l'élément français.

Après avoir étudié les règlements régissant les sections du RASSEMBLEMENT, les membres de la section ont discuté les moyens d'action à prendre pour favoriser le recrutement et tracé le programme d'étude de la prochaine réunion de la section qui aura lieu le 12 décembre prochain.

AU SUJET DE L'ASSURANCE-SANTÉ

La Chambre de commerce ignore les besoins de la masse de la population

La Chambre de commerce du Canada a démontré une fois de plus qu'elle ignore les besoins de la masse de la population lorsqu'elle manifeste son opposition au plan fédéral d'assurance-santé pour finalement suggérer que le gouvernement fédéral n'accorde son aide qu'aux "régions dans lesquelles l'individu se trouve incapable de se suffire à lui-même, aux indigents, aux personnes âgées, aux malades chroniques et à ceux qui ont à assumer des frais médicaux catastrophiques".

De cette façon, seraient exclues de l'aide gouvernementale les familles à revenu moyen qui composent la grande majorité tant dans la province de Québec que dans le pays tout entier.

Dans son mémoire, présenté l'an dernier au gouvernement provincial, la CTCC faisait valoir ce point de vue pour réclamer l'établissement d'une formule d'assurance-santé tenant compte des juridictions respectives des gouvernements fédéral et provinciaux:

"Quiconque observe de près les faits, lisait-on dans ce mémoire, se rend facilement compte que deux catégories de la population seulement se trouvent protégées contre les risques de la maladie, c'est-à-dire les personnes à revenus élevés dont les salaires ou les traitements dépassent \$5,000.00 par année et, d'autre part, les indigents que la Loi de l'Assistance publique délivre des soucis financiers inhérents à la maladie et à l'hospitalisation. Le groupe le plus mal partagé forme pour ainsi dire la masse de la population qui ne peut assumer le coût des frais médicaux et hospitaliers et qui, en conséquence, néglige de se faire traiter ou ajourne des soins essentiels de crainte de se trouver dans des difficultés financières quasi inextricables.

Dans son mémoire, la CTCC signalait au gouvernement provincial le septième rapport de la Commission d'enquête des assurances sociales du Québec où les commissaires déclaraient résumant l'opinion du corps médical à cette époque:

"La classe moyenne, capable de payer le médecin, mais ayant des ressources restreintes. C'est celle-là que l'on doit assurer, après l'avoir définie par son revenu moyen car c'est celle-là que l'on doit aider et qui doit s'aider."

Dans son mémoire la Chambre de commerce favorise les plans volontaires d'assurance-maladie-hospitalisation dont elle souhaite le développement.

Il reste à remarquer toutefois, comme le mentionnait également le mémoire de la CTCC, que la plupart de ces systèmes sont fondés sur la recherche du profit, à l'exclusion de la formule coopérative qui a donné de bons résultats. Mais ces plans n'atteignent pas encore le tiers de la population et n'assurent parfois que les dépenses d'hospitalisation et sont loin de couvrir tous les risques fondamentaux inhérents à la maladie.

Contrairement à l'expression "services gratuits" qu'utilise la Chambre de commerce dans son mémoire, la CTCC réclame un plan d'assurance contributive qui serait à la fois financé par les intéressés, selon leurs revenus, les employeurs et le gouvernement.

Egalement d'accord avec cette pensée que l'individu est le premier responsable de pourvoir

à ses besoins et à ceux de sa famille, la CTCC pense également que l'on doit tenir compte des réalisations actuelles qui se sont faites grâce à l'établissement des mutuelles de santé mais que l'on trouve une formule permettant à ces institutions de se développer normalement de façon qu'elles puissent un jour desservir la plus grande partie de la population.

Salaire annuel garanti et assurance-chômage

La Commission d'assurance-chômage vient d'adopter une décision qui permettra au plan de prestations supplémentaires de chômage de fonctionner. La décision permet, en effet, de combiner les prestations supplémentaires avec celles de l'assurance-chômage de sorte que, un travailleur congédié couvert par un plan de prestations supplémentaires de chômage pourra retirer jusqu'à \$25.00 par semaine en plus de ses prestations régulières de l'assurance-chômage, soit jusqu'à un maximum de \$55.00 par semaine.

La Commission a aussi décidé que l'employeur n'est pas tenu de verser une contribution additionnelle d'assurance-chômage par rapport à ses contributions de prestations supplémentaires de chômage, qui sont habituellement de \$0.05 l'heure.

En pratique, le nouveau règlement permet donc la mise en vigueur des plans PSC, c'est-à-dire de prestations supplémentaires de chômage, étant donné que ceux-ci stipulent que la prestation supplémentaire de 60 ou 65% de la paye régulière comprend la prestation d'assurance-chômage. Cette décision s'applique en particulier aux six plans déjà en vigueur, soit Ford, General Motors, Continental Can, Massey-Harris, Colville Industries et Electric Autolite. Ce même règlement stipule que chaque plan PSC doit être soumis à la Commission d'assurance-chômage pour approbation.

Rappelons que les prestations supplémentaires d'assurance-chômage sont l'une des demandes qu'ont faites les travailleurs de l'aluminium à Arvida et ailleurs dans la province de Québec. Il y a donc lieu de prévoir qu'une fois que cette demande syndicale sera acceptée et mise en vigueur par l'Alcan, les règlements de l'assurance-chômage ne sont donc plus un obstacle à la demande syndicale des métallos d'Arvida.

Soulignons un fait étrange cependant qui s'est produit à l'occasion de la mise en vigueur de ce même règlement. L'Association des Manufacturiers canadiens qui groupe les employeurs, dont les compagnies qui ont déjà accepté le système des prestations supplémentaires d'assurance-chômage ou de salaire garanti, comme on le dit couramment, avait demandé à la Commission d'assurance-chômage de statuer que lesdites prestations supplémentaires étaient des gains et que, comme tels, elles devaient être déduites des prestations de l'assurance-chômage.

Cette attitude de l'Association des manufacturiers canadiens était donc contraire à celle que six grandes compagnies, qui en font partie, avaient déjà prise. Comme position réactionnaire, c'est quelque chose.

L'assurance-santé répond à un besoin

Sous le titre "L'assurance-santé est-elle essentielle? La Voix de l'Est, quotidien publié à Granby, conclut ainsi un éditorial publié la semaine dernière:

Plus nombreux qu'on ne le croit généralement sont les gens incapables de payer leurs frais médicaux, ou encore de s'en acquitter sans s'endetter pour plusieurs mois à venir. Et cela même dans le cas de personnes bénéficiant de plans de service et d'indemnité volontaire, puisqu'en diverses circonstances les paiements à effectuer à la suite d'une grave maladie, surtout dans le cas des dépendants, sont plus élevés que l'indemnité reçue.

Il ne s'agit pas ici de condamner ces plans. Loin de là. Ils ont à date rendu d'immenses services au public canadien. Leur popularité démontre du reste le rôle important qu'ils jouent en ce domaine. Mais dans le règne actuel, l'assistance publique ou ces plans ne suffisent plus.

Les frais hospitaliers s'accroissent sans cesse et si les services responsables de ce plan augmentent leurs indemnités, les hôpitaux s'empresment immédiatement de majorer leurs taux, tellement élevées sont leurs dépenses. On ne saurait les blâmer d'agir ainsi, puisque la majorité des hôpitaux sont malgré leurs revenus obligés d'avoir recours à des souscriptions publiques pour équilibrer leurs budgets, mais d'autre part peut-on ignorer le sort ainsi réservé au public?

Les salariés peuvent-ils prévoir ces dépenses, comme le suggère la Chambre de Commerce? Quelques-uns sans doute, mais non la majorité, car le plus grand nombre parvient à peine à répondre aux exigences familiales. C'est du reste pour cette raison et aussi en vue de donner suite aux requêtes de centaines d'associations canadiennes, que le gouvernement entend intervenir en ce domaine par son projet d'assurance-hospitalisation.

Et ce projet n'aura pas tellement pour but de protéger les vieillards, les indigents ou les malades chroniques, auxquels l'Etat vient déjà en aide, mais ceux de la classe moyenne et les petits salariés pour qui les frais de ce genre sont souvent trop élevés.

Et en ce faisant, le gouvernement désire mettre en vigueur, non pas un service d'assistance publique auquel il répugne à plusieurs d'avoir recours même dans leurs moments de détresse, mais un service national auquel auront droit tous les Canadiens malades. Cette assurance-santé, enfin, aura pour résultat d'améliorer la santé nationale, chose essentielle au progrès de la nation toute entière.

Quelques syndicats n'ont pas acquitté le prélèvement spécial

Dans une communication qu'il nous a remise en fin de semaine, le secrétaire général de la CTCC, M. Jean Marchand, déclare que quelques syndicats affiliés à la CTCC n'ont pas encore acquitté le prélèvement spécial décrété au mois de mars dernier devant l'imminence d'un grave et long conflit dans le textile.

L'on se rappelle qu'à cette date, une réunion plénière de la CTCC avait imposé un prélèvement spécial de \$1.00 par membre par mois, à compter de la déclaration de la grève, jusqu'au congrès général de septembre dernier.

"Grâce à la collaboration des corps affiliés et à la solidarité et la fermeté des quelque 5,000 travailleurs du textile, la grève qui fut d'une courte durée se solda par une victoire syndicale et le prélèvement d'un mois fut suffisant pour rencontrer nos obligations, dit M. Marchand.

Il lance donc un appel aux quelques syndicats qui, pour des raisons peut-être valables, ont retardé le paiement de ce prélèvement, et leur demande de se mettre en règle avec la CTCC le plus tôt possible pour satisfaire aux exigences de la constitution.

MONTMAGNY

A l'issue de la grève des tisseurs de Duplan de Montmagny, l'assemblée générale des syndicats a procédé à l'élection de l'Exécutif du Syndicat National Catholique du Textile de Montmagny et les principaux officiers ont été élus. Voici comment se compose l'Exécutif du syndicat: MM. Gustave Pelletier, président; Paul Simoneau, vice-président; Lionel Lacombe, secrétaire; Joseph-Charles Massé, secrétaire; Roger Vaillancourt, secrétaire-financier; Robert Robin, propagandiste; Sylva Lapierre, 1er directeur; René Lemieux, 2e directeur; Jean-Jacques Latouche, 3e directeur; Louis-Marie Dubé, 4e directeur, et Léon E. Gendreau, sentinelle. M. Léopold Côté est l'agent d'affaires de ce syndicat.

LES MINES

Il faudra avoir du poids pour travailler dans le nouveau moulin à Asbestos

Le Syndicat National de l'Amiante d'Asbestos vient de demander l'intervention d'un conciliateur pour étudier un grief qui a trait au poids d'un employé pour être éligible à travailler dans la nouvelle usine d'amiante à Asbestos.

Une communication émise par le syndicat précise que la compagnie exige un poids d'au moins 150 livres pour travailler dans le nouveau moulin.

Par ailleurs, il appert que la compagnie veut aussi établir comme règle de conduite de ne pas permettre à un travailleur de plus de 40 ans d'être transféré à ce moulin. C'est que l'on veut sans doute avec des hommes gros, gras, grands, forts et jeunes, pousser la production à son maximum.

Le Syndicat National de l'Amiante d'Asbestos entend bien épuiser toutes les procédures pour obtenir gain de

cause dans le cas de ces deux griefs dont le règlement pourrait bien influencer l'avenir des vieux employés.

ASSIDUITE SYNDICALE

Par ailleurs, notre correspondant à Asbestos remarque que les membres du syndicat suivent plus assidûment les assemblées et qu'ils y viennent en grand

nombre. C'est là un signe, dit-il, que l'éducation syndicale porte ses fruits ou bien que les gestes posés par la compagnie incitent les travailleurs à resserrer les rangs.

Il est à noter que le syndicat aura cinq délégués et trois journées d'étude organisées par le Conseil Central de Sherbrooke et qui auront lieu à Coaticook, les 30 novembre, 1er et 2 décembre.

Congédiement massif à la Sorel Steel

Au moment d'aller sous presse, nous apprenons que par suite d'un différend survenu lundi matin, les employés de Sorel Steel, membres du Syndicat des fonderies de Sorel, ont été mis à pied au début de la semaine, et ils ont immédiatement installé des lignes de piquetage.

Ces incidents sont survenus au moment où allaient débiter les procédures d'arbitrage entre le syndicat et la compagnie. Par

ailleurs, deux séances de négociations ont eu lieu, lundi et mardi entre la Quebec Iron & Titanium et l'Union des ouvriers du fer et du titane de Sorel.

Projet de Code du Travail

La formation professionnelle

Dans le projet de Code du Travail qu'il publiera bientôt, le Président général de la CTCC, M. Gérard Picard, consacre plusieurs chapitres à la formation professionnelle. Trois définitions intéresseront sans doute les lecteurs du TRAVAIL : ce sont celles de la formation professionnelle, de l'orientation professionnelle et de l'apprentissage. Voici les textes de ces définitions, telles que suggérées par M. Picard :

588—La formation professionnelle désigne, en général, tous les modes de formation permettant d'acquérir ou de développer des connaissances techniques et professionnelles, d'accroître l'efficacité, d'atteindre au plus haut degré possible de compétence, que cette formation soit donnée dans une école spécialisée, dans un centre d'apprentissage ou sur le lieu du travail, ou qu'elle soit continuée à l'occasion de journées ou de sessions d'études.

590—L'orientation professionnelle désigne ce service auxiliaire de la formation professionnelle qui aide une person-

ne à résoudre les problèmes relatifs au choix d'un métier ou d'une profession, au changement de métier ou de profession, à l'avancement professionnel, compte tenu des aptitudes de cette personne et du marché de l'emploi.

591—L'apprentissage s'applique à tout système en vertu duquel, par contrat ou autrement, un jeune travailleur se fait enseigner méthodiquement un métier pendant une période préalablement fixée, que ce soit au service d'un employeur ou dans un centre d'apprentissage, ou selon ces deux systèmes à la fois.

CHICOUTIMI

Le syndicat des employés de l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi a tenu mercredi soir dernier le 21 novembre, au Centre paroissial du Sacré-Coeur à Chicoutimi, ses élections annuelles sous la présidence de M. Léon Beaulieu, président du Conseil général des Syndicats nationaux de Chicoutimi.

M. Cyrille Boivin a été réélu par acclamation président de ce syndicat. M. Jean-Paul Lapointe a été élu vice-président. M. Clément Villeneuve a été choisi comme secrétaire-correspondant et il sera assisté de M. Paul-Laurent Dallaire qui est assistant-secrétaire correspondant.

Le nouveau secrétaire-trésorier est M. Maurice Bouchard qui sera assisté de Mlle Laurette Ouellet, qui a été élue assistante secrétaire-trésorière.

Les directeurs et directrices de ce syndicat sont par ordre: M. Gaston Gilbert, Mlle Edith Gagnon, M. Albert Denis, Mlles Marie-Joseph Girard et Thérèse Beaulieu et M. Georges-Emile Tremblay.

Ce syndicat a aussi désigné ses délégués au Conseil régional des Syndicats nationaux. Ce seront MM. Cyrille Boivin et Clément Villeneuve.

Les hausses de salaire font-elles monter les prix ?

Les employeurs déclarent souvent que les hausses de salaires sont la cause de la montée des prix des marchandises. Par ailleurs, les unions ouvrières nient cet avancé et prétendent que l'augmentation de la productivité permet des hausses de salaires sans hausse correspondante de prix et bien plus que, dans certains cas, le prix des marchandises devrait baisser. Que penser de cela ?

Une entreprise américaine Standard & Poor a fait une étude sur les relations des salaires et des prix. D'après cette étude, la proportion des salaires et des gages par rapport au revenu national brut et au volume net des ventes est restée à peu près la même.

Ainsi, en 1945, les salaires représentaient 55.1% du produit national brut; en 1950, ce pourcentage était baissé à 51.4%, en 1953, il remontait à 54.3% et, enfin, il déclina à 53.8% en 1955. C'est dire qu'en 1955, les salaires représentent une tranche moins importante du revenu national qu'en 1945.

Si l'on compare les salaires au chiffre net des ventes de l'industrie, on découvre la même tendance. En 1945, les salaires et les gages représentaient 26.7 cents par dollar des ventes nettes de l'industrie. En 1950, les salaires ne représentaient plus que 23 cents. En 1954, ils remontèrent à 25.7 cents et ils baissèrent légèrement en 1955 à 25.4 cents par dollar de vente. Encore ici, les salaires constituent une partie moins importante du chiffre net des ventes de l'industrie en 1955 qu'en 1945.

Il faut donc en conclure que pendant ces dix dernières années, les travailleurs n'ont pas amélioré leur position puisque les salaires constituent une proportion constante du revenu brut et du chiffre net des ventes de l'industrie. Les augmentations de salaires qu'ils ont obtenues ont été annihilées par les hausses de prix que les compagnies ont décrétées. Au lieu d'absorber des augmentations de salaires qu'elles étaient capables de donner, les employeurs ont préféré faire payer la note par les consommateurs. C'était plus simple et plus payant... pour eux.

Cette étude, publiée dans "Business Week" qui n'est pas précisément une revue syndicale, indique que dans certaines industries en particulier, la proportion des salaires par rapport aux ventes a baissé sensiblement. Ainsi, dans l'industrie automobile, l'industrie chimique, dans les charbonnages, la machinerie agricole, les métaux non ferreux (cela comprend l'aluminium), les fabriques de métal et les textiles, les compagnies ont pu diminuer la proportion des salaires par suite de l'augmentation des ventes.

Par ailleurs, la proportion des salaires par rapport aux ventes a augmenté dans l'industrie aéronautique (avions), l'industrie du matériel de chemin de fer et d'équipement de bureau.

Il ne faut donc pas perdre de vue, lorsqu'on parle de hausses de salaires, même si elles sont élevées, que leur importance n'est pas plus grande aujourd'hui que dans le passé. Les chiffres que nous avons cités au début et qui viennent des employeurs eux-mêmes indiquent que dans cette décennie (1945-1955), l'importance des salaires par rapport au revenu national et au chiffre net des ventes est moins grande et qu'il y a eu une légère diminution.

Les travailleurs n'ont donc pas une plus grande part du revenu national qu'il y a dix ans. Ce sont là des faits, non des opinions, qu'il est bon de garder en mémoire.

(Chronique syndicale Saguenay-Lac St-Jean)

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours : \$0.50

Cours de Sociologie, 155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant. Vous trouverez ci-incluse la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom

Adresse

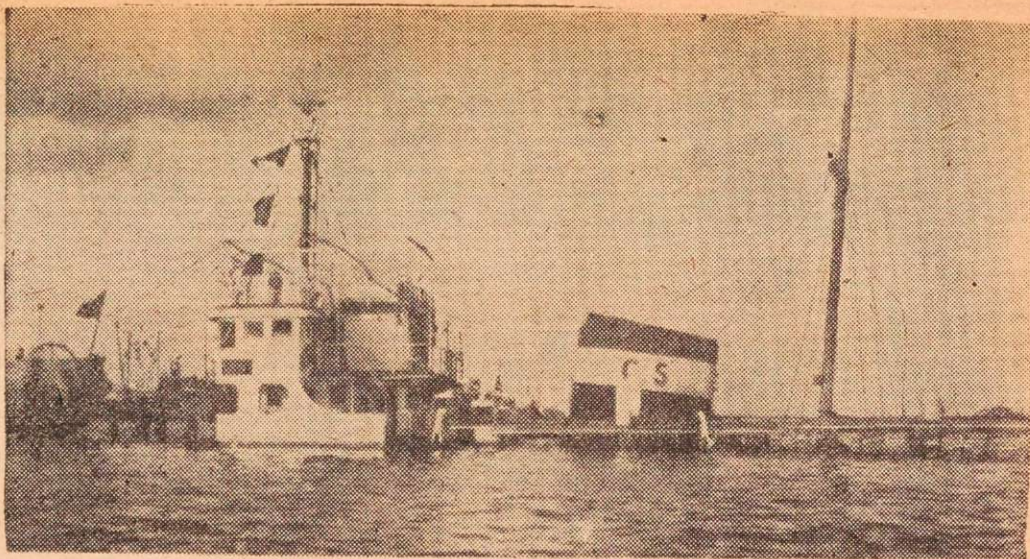
DECOUPER ET POSTER

RELIABLE TRANSLATION SERVICE REG'D

5227a, rue BREBEUF — MONTREAL 34

Téléphone LA. 5-1478

Spécialité: TRADUCTION DE CONVENTIONS COLLECTIVES



A gauche, M. Dag Hammarskjöld, secrétaire général des Nations Unies dont l'une des tâches, outre celle de maintenir la paix dans la zone du canal de Suez, est de voir au déblaiement du canal dont le passage est bloqué, ainsi qu'on peut le voir sur la photo ci-dessus, par des navires qui ont été coulés par l'aviation britannique et celle de l'Égypte. Parce que les communications sont interrompues sur le canal, l'Angleterre et la France ont dû imposer le rationnement sur le pétrole.

Les Idées en Marche

La famille forme-t-elle de vrais citoyens?

Jamais peut-être aura-t-on senti aussi vivement chez nous la nécessité d'une éducation civique.

Et sur ce point, comme beaucoup d'autres, famille et école se renvoient la balle, car cette éducation civique doit commencer dès le plus jeune âge.

Quelle part revient à la famille dans le développement des vertus sociales de l'enfant? L'importance de ce rôle a été mise en lumière dans une déclaration récente de l'épiscopat canadien sur la pratique canadienne du civisme. On peut y lire en effet:

"Parce que l'égoïsme est le principal obstacle à la pratique du civisme, on ne saurait commencer trop tôt à le combattre; c'est d'abord au foyer qu'il faut inspirer aux jeunes le dévouement aux tâches communes, le goût de servir plutôt que d'être servi."

Aussi la question semble-t-elle particulièrement opportune: La famille forme-t-elle de vrais citoyens? Elle sera l'objet du prochain débat à l'émission "Les Idées en Marche", lundi soir, le 3 décembre.

Les quatre débattants, parents et éducateurs, assistés de Gérard Pelletier, animateur, examineront successivement ce qui devrait se faire, et ce qui se fait en pratique, à l'intérieur même de la famille, pour l'épanouissement chez l'enfant des vertus sociales qui feront de lui un citoyen éclairé, généreux, responsable.

Car c'est au sein même de la famille que ces vertus peuvent naître et croître dans un climat de responsabilité et de dévouement, de discipline et de liberté.

Apprendre à vivre avec les autres, à tenir compte de leur présence; savoir se plier de bonne grâce à certaines lois disciplinaires; être capable d'accepter sa part de responsabilité sociale et, surtout, de s'en acquitter pour le bien de tous et à son profit personnel; tout cela fait partie d'une éducation civique normale, qui devrait être le fait de tous.

On devine les mille occasions que la vie familiale peut offrir pour l'apprentissage de ces vertus, que ce soit dans l'attitude des parents, dans l'organisation même de la routine quotidienne, et même dans l'ouverture de la famille aux problèmes de l'extérieur.

Les participants de la discussion seront: Mme Rodolphe Laplante et MM. Gilles Gendreau, éducateur à Boscoville, Charles Gil, orientateur professionnel, et Jean-Paul Savard, directeur du Centre d'Apprentissage des Métiers du Bâtiment.

La famille forme-t-elle de vrais citoyens? Auditeurs et téléspectateurs pourront profiter du prochain débat, puisque les "Idées en Marche" passe simultanément à la radio et à la télévision, tous les lundis soir, à 10h. 30.

C'est une production de Radio-Canada en collaboration avec l'Institut Canadien d'Éducation des Adultes.

Les "Services de Santé" groupent plus de 80,000 membres après 10 ans

Plusieurs personnalités du monde civique religieux et médical ont assisté, jeudi soir dernier à une réception offerte par les Services de Santé du Québec à l'occasion du dixième anniversaire de cette société d'assurance-accident-maladie.

Un communiqué remis aux journaux précise que depuis 10 ans, soit depuis 1946, date de fondation de la société, les Services de Santé du Québec comptent plus de 80,000 membres qui ont reçu à ce jour, plus de \$7,000,000.00 en bénéfices de toutes sortes. Le chiffre d'affaires de la société qui n'atteignait que \$10,000 en 1946 est passé à plus de deux millions de dollars en 1956.

Une société sans profit

Cette société a été fondée par un groupe de citoyens du Québec représentant divers milieux: professionnel, ouvrier, industriel, etc., en vue d'accorder à la population un système d'assurance-maladie-hospitalisation répondant aux besoins réels. Ils mirent au point une formule encore unique dans son genre aujourd'hui dont les deux principales caractéristiques sont d'être une société mutuelle et sans but lucratif et d'accorder des services complets.

Dans l'esprit des fondateurs, la formule mutuelle avait l'avantage de favoriser mieux que toute autre le sens des responsabilités des assurés.

Par ailleurs, le fait d'accorder aux assurés des services complets non seulement dans les cas d'hospitalisation mais aussi et d'abord dans les cas de frais médicaux à domicile et au cabinet du médecin et même des services préventifs.

Il a été démontré que le fait d'accorder des bénéfices pour les visites médicales à domicile

et au bureau a éliminé de nombreux cas d'hospitalisation non motivés qui auraient été très nombreux.

Quant aux services de prévention comme l'examen médical annuel, les examens de laboratoire, les radiographies subies sans hospitalisation, ils se sont également avérés très utiles. La médecine préventive assure une économie d'argent, de temps, et a d'heureuses répercussions aux points de vue social, économique et même familial.

Rappelons que le conseil d'administration des Services de Santé du Québec est composé des personnes suivantes: MM. Paul-Émile Charron, président; le Dr Paul Rochette, vice-président; Me Jean Grenier, C.R., secrétaire; François Morisset, trésorier; Jacques de la Chevrotière, directeur général; Louis Bilodeau, Paul Champoux, le Dr J.-Ed. Dorion, Fernand Jolicoeur, Me Lionel Leroux, le Dr J.-E. Pelletier et Maurice Trudeau, administrateurs.

SOREL

Plus de 250 participants à une journée d'études

Plus de 250 syndiqués de Sorel dont la plupart des officiers de syndicats de cette région ont pris part, dimanche dernier à une journée d'études sur le problème de l'unité syndicale.

C'est M. Gérard Picard, président général de la CTCC, qui était le conférencier invité et il a parlé du problème de l'unité syndicale, de l'affiliation de la CTCC au CTC et des conséquences sur le mouvement de cette affiliation.

L'assemblée était sous la présidence de M. Marcel Houde, président du Conseil Central de Sorel. M. Arsène Parenteau, président du Comité d'Éducation, de Sorel, a remercié M. Picard.

Cette réunion qui fait partie d'un plan d'ensemble tracé par le Service d'Éducation de la CTCC avait lieu à la Salle St-Pierre de Sorel. Elle sera suivie d'une autre journée d'études sur le problème des réformes de structures qui aura lieu le 16 décembre prochain. Il appert que le conférencier invité sera M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC.

SHERBROOKE

L'Association des Employés du Service Hospitalier de Sherbrooke qui groupe les employés de l'hôpital Saint-Vincent de Paul de Sherbrooke, de l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke et du Sanatorium Saint-François, de l'Hospice du Sacré-Coeur et de l'hôpital La Providence de Magog, élitait dernièrement les membres du Conseil syndical de l'Association. Ont été élus: M. Adrien Morin, président; Conrad Bouchard, vice-président; Mlle Yvette Lamontagne, secrétaire; Mlle Gilberte Martin, trésorière et Mlle Estelle Viens, secrétaire-financière.

MM. Adrien Morin et Claude Doyon ont été nommés délégués de l'Association sur le bureau de la Fédération tandis que MM. Conrad Bouchard, Gérard Jacob, Henri Rodrigue, Mlle Estelle Viens et Jeannine Poirier ont été nommés délégués au Conseil Central de Sherbrooke.

Si c'est tragique, c'est donc urgent!

On nous a tant parlé des universités, ces dernières semaines, qu'un article relatif aux collèges classiques risque fort de passer inaperçu. L'étude publiée ce mois-ci par M. Jean-Marie Beauchemin, dans le Bulletin de la Fédération des Collèges classiques, ne manque pourtant pas d'intérêt.

M. Beauchemin met d'abord en lumière quelques statistiques. J'en retiendrai trois qui sont particulièrement frappantes.

La première indique que 34% seulement des garçons doués pour le cours classique se sont inscrits dans les collèges en 1954 et que 27,9% seulement ont passé le baccalauréat en 1956.

La deuxième concerne les jeunes filles. Elle nous apprend qu'en 1956, 2,4% seulement des étudiantes douées pour les études classiques ont passé leur baccalauréat.

La troisième, enfin, est plus complexe et plus frappante aussi. Elle nous apprend que dans le milieu "propriétaires, administrateurs et professionnels", 82% des garçons doués pour le collège le fréquentent en fait, tandis que dans le groupe "ouvriers spécialisés et non spécialisés", 18% seulement des garçons doués fréquentent les collèges.

M. Beauchemin ne tire pas l'échelle après avoir cité ces statistiques. Il nous explique d'abord que les études classiques ne sont pas les seules que puissent faire les garçons de notre province et que plusieurs sans doute choisissent par goût des études techniques ou de métiers, qu'un bon nombre parviennent même jusqu'à l'université par d'autres chemins: cours spéciaux, primaire, supérieur, etc.

Enfin, on peut remarquer que la pauvreté, l'absence de moyens financiers n'est pas la seule raison qui tient les fils d'ouvriers à l'écart des collèges. Dans un certain nombre de cas, les familles ouvrières ne sont peut-être pas renseignées suffisamment sur les collèges ou n'ont peut-être pas un collège à la portée de leur lieu d'habitation.

Quoi qu'il en soit, M. Beauchemin conclut, après ces remarques, dans les termes suivants:

"Malgré toutes les considérations apportées, on peut conclure que la fréquentation actuelle du cours classique est loin d'atteindre un minimum convenable dans le cas des garçons ni surtout dans le cas des jeunes filles. (...) L'accroissement des effectifs étudiants au cours classique soulève déjà tout un problème et un problème inquiétant, vu la pénurie croissante de professeurs et l'absence de mesures concrètes pour empêcher que la situation tourne au tragique."

Quelles sont les mesures concrètes dont on déplore l'absence? L'une des plus importantes est sûrement l'organisation de classes classiques dans les écoles publiques, sous l'autorité du département de l'Instruction publique. Est-ce qu'on progresse dans ce domaine? Peut-être à pas de tortue... quand il faudrait y aller à pas de géants. Dans tout Montréal, il n'y aurait pas encore dix classes classiques à la Commission scolaire (je ne garantis pas de chiffre). Est-ce suffisant?

Et contre la pénurie de professeurs, que fait-on? Ne pourrait-on pas annoncer, par exemple, que le gouvernement met à la disposition d'aspirants professeurs cinq cents bourses d'étude pour aller se spécialiser en pédagogie? C'est pourtant ainsi qu'on déciderait des finissants de collège à se diriger de ce côté, qu'on récupérerait peut-être plusieurs bacheliers qui font maintenant autre chose mais qui passeraient volontiers à l'enseignement. Et pourquoi le gouvernement provincial n'annonce-t-il pas que les \$150 dollars par élève réclamés par les supérieurs de collège vont être versés? Allons-nous attendre que le fédéral offre cela aussi, avant de se décider à bouger?

M. Beauchemin, homme modéré, si j'en crois le ton de son article, parle d'une situation qui pourrait tourner "au tragique". Cela signifie qu'il faut de toute urgence y remédier.

Gérard PELLETIER.

Arbitrage avec l'Alcan dans la province de Québec

Le Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida, qui est en négociations depuis quelques mois avec l'Aluminum Company of Canada, pour la conclusion d'une nouvelle convention collective, vient de demander au ministre du Travail la formation d'un tribunal d'arbitrage par suite de l'échec des négociations directes, depuis la conciliation, mardi dernier.

Le syndicat a déjà choisi son arbitre dans ce tribunal. Ce sera Me Pierre-Elliott Trudeau, avocat et économiste de Montréal. Aux dernières nouvelles, la compagnie n'avait pas nommé encore le sien.

Le syndicat a pris cette décision d'aller immédiatement à l'arbitrage parce qu'il n'y a eu aucun progrès ou à peu près pendant la conciliation. La compagnie a continué de refuser les principales demandes syndicales.

Rappelons que le syndicat demande un contrat unique dans toute l'industrie de l'aluminium dans la province de Québec. Ce contrat couvrirait les quatre alumineries de l'Alcan dans la province, les centrales hydroélectriques, les chemins de fer et le port de mer, bref toutes les entreprises qui concourent à la fabrication de l'aluminium pour le compte d'Aluminum Limited.

Jusqu'ici, la compagnie a accepté d'avoir un seul contrat pour les usines d'Arvida et de l'Isle Maligne, mais elle a dit non pour le reste.

Le syndicat a soumis également un nouveau plan pour l'évaluation des tâches. Le plan actuel que l'Alcan a importé des Etats-Unis et qui a été copié sur le système en vigueur dans l'industrie sidérurgique américaine, ne donne pas satisfaction aux travailleurs, est cause d'inégalités insuffisantes et permet l'arbitraire de l'employeur. Jusqu'ici, la compagnie a dit non à cette demande.

Le syndicat a aussi demandé que l'ancienneté soit vraiment reconnue et que le syndicat puisse la faire valoir dans les cas de promotions et de mises à pied. La position patronale ne répond pas du tout à la demande des travailleurs qui veulent être protégés par leurs états de service pour la compagnie.

Ce sont là les points majeurs sur lesquels les négociations ont échoué. Mais, il y a aussi un grand nombre d'autres demandes de moindre envergure, mais tout aussi importantes et que la compagnie a refusées.

Tout cela explique que l'entente a été impossible. De toute façon, le tribunal d'arbitrage sera formé très bientôt et il pourra entendre les parties qui exposeront chacune leur point de vue sur chacun des points en litige.

Dans les autres filiales

Pendant ce temps, les négociations n'avancent pas dans les autres établissements de la compagnie. Aussi, à la centrale hydroélectrique de Shipshaw et au chemin de fer Roberval-Saguenay, rien n'est réglé. Les syndicats qui représentent les employés dans ces deux établissements ont en effet mandaté le syndicat des employés de l'aluminium d'Arvida pour négocier en leur nom un contrat unique dans l'industrie de l'Aluminium.

Rappelons que l'Aluminum Company signe un seul contrat en Colombie Britannique et que

ce contrat s'applique aux métallos qui travaillent à l'usine, aux employés de la centrale hydroélectrique de Kémano quelque 50 milles plus loin et aussi aux débardeurs qui travaillent dans le

port de Kitimat. La demande des syndiqués du Québec n'est donc pas quelque chose d'inusité, puisque pareille chose existe déjà dans les établissements de l'Alcan en Colombie Britannique.

TROIS-RIVIERES

Le Syndicat National Catholique des Fonctionnaires de l'hôtel de ville des Trois-Rivières a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1956-1957.

Les officiers élus sont: MM. J.-H. Bettez, président; Maurice Aubry, vice-président; Lionel Bellefeuille, secrétaire; R. Gérald Leclerc, trésorier; MM. J.-B. Poliquin, René Monfette et Gaston Pelland, respectivement directeurs, et MM. Charles Panneton et Roch Schiller, auditeurs.

MM. J.-Henri Bettez, Lionel Bellefeuille et René Monfette ont été nommés délégués au Conseil Central des Syndicats O.N.C. des Trois-Rivières.

M. J.-H. Bettez a été délégué au fonds mortuaire.

MM. René Monfette, R.-G. Leclerc, F. Pellerin et L. Bellefeuille font partie du Comité sportif.

Les élections ont été présidées par M. André Montour, agent d'affaires des Syndicats O.N.C. de Trois-Rivières.

CHICOUTIMI

Elections au syndicat des employés de magasins du Commerce de gros

Le syndicat des employés du commerce de gros de Chicoutimi qui groupe les employés des maisons Côté, Boivin et Cie, L.-B. Gagnon et Cie et Brassard Frères Ltée a tenu, il y a quelques jours, ses élections annuelles pour le choix de ses directeurs.

Le poste de président a été confié pour la première fois à une femme. Mlle Judith Tremblay est maintenant présidente de ce syndicat et elle a été élue par acclamation à cette fonction. M. Laurent Gauthier a été choisi vice-président. M. Claude Auclair a été réélu secrétaire-correspondant et Mlle Julienne Gilbert a été réélue secrétaire-trésorière. Enfin, MM. Patrick Bernier et Paul Hamel ont été élus directeurs.

SHAWINIGAN

Elections au Carborundum

A sa dernière assemblée générale annuelle, le syndicat national des employés du Carborundum a procédé aux élections. Le confrère Armand Côté a été réélu à la présidence. Voici les autres officiers: Fernand Lefebvre, vice-président, Martial Laforêt, trésorier, Léo Hamel, secrétaire et Léo-Paul Dubé, sentinelle.

Nos sincères félicitations à l'exécutif du syndicat des travailleurs du Carborundum.

Chez les gantiers

Le confrère Georges-Etienne Hébert nous annonce que le syndicat des gantiers de St-Tite a dénoncé le contrat collectif de travail à la Consumer Gloves et à la Gold Gloves. Une assemblée générale aura lieu sous peu pour mettre une dernière main aux amendements projetés.

LA PRAIRIE

A la suite d'élections tenues dernièrement, le Syndicat National des Imprimeurs de La Prairie, le nouvel exécutif de ce syndicat est maintenant composé comme suit: Armand Nantel, président; Bernard Bonnetterre, vice-

président; Marcel Martin, secrétaire-trésorier; Louise Bonnetterre, secrétaire-archiviste; Georges Lefebvre, maître de chapelle; Florette Raymond, Marie-Jeanne Bleau et Réjeanne Leclerc, directrices.

QUEBEC

A son assemblée du 12 novembre 1956, le Syndicat National catholique des Employés municipaux de Québec, Inc. (section des Services extérieurs), a tenu son élection annuelle pour élire ses officiers dont voici les noms:

M. Armand Wagner, réélu président; M. Adélaré Gagné, 1er vice-président, réélu; M. Joseph Beaulé, 2e vice-président, élu;

M. Thomas Simard, secrétaire-archiviste, réélu; M. Gédéon Allard, assistant-secrétaire-archiviste, réélu; M. Rosaire Moisan, secrétaire-correspondant, réélu; M. John Peachy, secrétaire-trésorier, réélu; M. Ernest Gravel, secrétaire-financier, réélu; M. Aurélien Turgeon, sergent d'armes, élu, et M. Louis Sicconelly, gardien, réélu.

COMMENT EMBALLER LES COLIS POSTAUX

- 1 Pas de boîtes légères à chaussures — mais un bon contenant de carton ondulé.
- 2 Du papier résistant et bien ficelé avec de la ficelle forte.
- 3 Sur la face du colis, écrivez en capitales À LA PLUME les nom et adresse du destinataire, clairement, au complet et sans erreur.
- 4 Mettez-y aussi vos propres nom et adresse dans le coin supérieur gauche, et répétez-les à l'intérieur du colis.
- 5 Pour le poids, pas d'a-peu-près. Faites peser vos colis au bureau de poste.



EN SUIVANT CES CINQ PRÉCIEUX CONSEILS, VOUS

HÂTEZ VOTRE COURRIER POSTES CANADIENNES

LES CONSEILS DE CONCILIATION INUTILES, SELON GEORGE BURT

Le recours aux conseils de conciliation dans les différends de travail ainsi que la nomination des juges comme présidents des tribunaux d'arbitrage ont été critiqués récemment par M. George Burt, directeur canadien des Ouvriers unis de l'Automobile.

D'après une nouvelle de l'agence ouvrière CPA, M. Burt aurait déclaré que les procédures de conciliation ne donnent aucun résultat pratique. Il aurait ajouté que plusieurs juges agissaient comme avocats de grosses compagnies avant leur nomination et que leurs relations et leur mentalité orientent leurs sympathies du côté patronal.

Il n'est pas inopportun de

rappeler que le projet de Code du Travail qui sera bientôt publié sous l'autorité de M. Gérard Picard, président général de la CTCC, écarte définitivement la conciliation obligatoire ainsi que l'arbitrage obligatoire.

Comme nous l'avons dit la semaine dernière, la conciliation et l'arbitrage devraient être des procédures volontaires au lieu qu'actuellement, la législation impose aux organisations syn-

dicales de travail leurs obligations de franchir les étapes d'un conciliateur et d'un conseil de conciliation qu'on appelle chez nous un conseil d'arbitrage et seuls les employeurs bénéficient de ces délais.

D'après le projet de Code du Travail de M. Picard, les travailleurs pourront recourir à la grève lorsqu'il y aura échec au cours des négociations directes.

Pas de convention collective à l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi

Depuis la publication de la sentence arbitrale rendue par un tribunal en juillet dernier, les employés de l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi, sont sans convention collective de travail par suite du refus de l'hôpital d'accorder l'atelier syndical, de payer une prime de nuit à tous les employés travaillant sur les équipes rotatives et d'accorder la réduction de la semaine de travail.

Comme nous vous l'avons dit déjà, les employés n'étaient pas satisfaits de cette sentence et ils l'ont critiquée vertement. Par la suite, ils ont refusé de signer une convention collective qui reproduirait cette sentence que tout le monde réproouve.

Le tribunal, à sa majorité, l'arbitre syndical étant dissident, a refusé la demande d'atelier syndical pour s'en tenir au maintien d'affiliation actuel. Même si l'atelier syndical existe dans de nombreux autres hôpitaux et s'il est en vigueur à l'hôpital

d'Alma et à ceux de Roberval, il est toujours refusé à Chicoutimi.

Nous avons vu aussi que le tribunal a accordé une prime de nuit de \$3.00 par semaine tout en ne la donnant pas à un groupe important d'employés, c'est-à-dire aux employés qui travaillent sur des équipes rotatives.

Disons quelques mots aujourd'hui des heures de travail. Le syndicat demandait la semaine de 44 heures au lieu de celle de 48 heures qui est actuellement en vigueur. Le tribunal a rejeté cette demande sans donner de motifs, toutefois l'arbitre syndical a jugé bon de recommander la semaine de 44 heures et de donner ses raisons.

Le Syndicat, écrit M. André Roy, arbitre syndical, demandait également une réduction de quatre heures dans la durée de la semaine de travail qui est actuellement de 48 heures. Cette réduction, à mon avis, s'imposait. Il n'est pas normal qu'en 1956, des employés ne puissent pas compter au moins sur quelques heures dans la semaine pour vaquer à leurs problèmes personnels. Je comprends que dans les hôpitaux de la province de Québec, la semaine reste encore de 48 heures dans plusieurs institutions. Mais il ne faudrait tout de même pas maintenir une telle situation indéfiniment, d'autant plus que, si l'on réfère à des interventions récentes qui ont eu lieu à la Chambre des communes, relativement au personnel des hôpitaux des Anciens Combattants, c'est dans le Québec que la semaine de travail dans le domaine de l'hospitalisation reste la plus longue. Ailleurs, on s'achemine rapidement vers la semaine de cinq jours et de quarante heures, tandis que la semaine de 44 heures est à peu

près générale depuis longtemps déjà.

Il aurait convenu, il me semble, de réduire la semaine de travail au moins à 44 heures dans le cas actuel, parce que déjà, dans la région de Chicoutimi, la très grande majorité des travailleurs jouissent d'une semaine de 40 et de 42 heures, comme la preuve l'a nettement révélé.

Au sujet des heures de travail, il faudrait aussi noter que la majorité du Tribunal a refusé d'accorder la semaine de 48 heures aux mécaniciens de machines fixes, alors que, dans la quasi totalité des autres institutions similaires dans la province, cette catégorie d'employés bénéficie depuis longtemps déjà d'une semaine de travail de 48 heures".

Voilà ce qu'écrivait l'arbitre syndical dans son rapport minoritaire qu'il envoyait à l'honorable ministre provincial du travail. Malheureusement, les deux autres arbitres n'ont pas jugé bon d'accepter ces arguments. Cela fait que les employés de l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi vont continuer de faire la semaine de 48 heures alors que l'immense majorité des travailleurs de notre région font déjà depuis plusieurs années la semaine de 42 heures ou de 40 heures.

La province de Québec tire de l'arrière pour les heures de travail et il en sera ainsi pour longtemps encore à moins que les dirigeants de nos hôpitaux et les membres des tribunaux d'arbitrage se décident une fois pour toutes à traiter les employés québécois comme les autres travailleurs canadiens le sont. Il n'y a pas de raison acceptable pour justifier la semaine de 48 heures dans les hôpitaux du Québec alors que l'Ontario et la Colombie-Britannique ont la semaine de 44 heures ou de 40 heures.

Réunion des responsables de l'éducation ouvrière

OTTAWA (CPA) — Une réunion des principaux responsables de l'éducation ouvrière aura lieu à Ottawa, les 15, 16 et 17 décembre prochain. Cette réunion qui aura lieu sous les auspices du Congrès du Travail du Canada et de la Société Canadienne d'Éducation des Adultes, aura pour objet l'étude des relations entre le mouvement ouvrier, les uni-

versités, les ministères gouvernementaux ainsi que les grands moyens d'information.

Parmi les directeurs d'éducation ouvrière qui prendront part à cette réunion, mentionnons M. Max Swerdlow du CTC; Bert Hepworth du CBRE; Jean Philip des ACWA; Joe Miyazawa des IWA et Fernand Jolicoeur de la CTCC.

MONTREAL

Sous la présidence de Me Jean-Paul Geoffroy, conseiller technique de la CTCC, le Syndicat des Employés de Bureau de la Société mutuelle d'assurance générale de l'UCC procédait dernièrement à l'élection de ses officiers pour la prochaine année.

Ont été élus, MM. Rémi Gardner, président; Yvon David, vice-président; Claude Baril, secrétaire-archiviste; Antonin Gagné, secrétaire trésorier; Fernand Archambault, Bernard Caplette et Léo Dubreuil, directeurs.

Le Syndicat a aussi formé divers comités et élu les délégués de département. MM. Bernard Caplette et Jean Barbeau composent le comité de griefs tandis que MM. Raoul Cournoyer, J.-Claude Racicot et Lucien Lé-

vesque forment le comité d'éducation. Les délégués de département sont MM. Jean-Guy Jarry, du département de l'Automobile; Lucien Lévesque du département de l'Incendie; Jean Barbeau de l'I.B.M. et Guy Sénécal, du département des réclamations.

Par ailleurs, M. Yves Sider, Bernard Caplette et Mlle Rita Prigent font partie du comité des négociations.

Il est à noter que les membres du comité exécutif du Syndicat des employés de bureau de Montréal (CTCC) section Les Artisans, assistaient à cette assemblée.

C'est M. Raymond Couture, agent d'affaires du syndicat qui agissait comme secrétaire d'élections.

Trois-Rivières

L'Union Nationale Catholique des Charpentiers-Menusiers des Trois-Rivières Inc. a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1956-1957.

Les officiers élus sont: MM. Alphonse Courteau, président; Narcisse Arcand, vice-président; Dominique Ebacher, secrétaire; Aimé Champagne, trésorier; Arsène Parenteau, gardien; Omer Michaud, sentinelle; Barnabé Francoeur et Aldée Roy, auditeurs.

MM. Alphonse Courteau, Lionel Rheault et Dominique Ebacher ont été nommés délégués au Conseil Central des Syndicats O.N.C. des Trois-Rivières.

M. Alphonse Courteau a été délégué au fonds mortuaire.

M. Dominique a été délégué au Comité Paritaire des Métiers de la Construction des Trois-Rivières et district.

MM. Lionel Rheault, Alphonse Courteau et Roland Renaud ont été nommés délégués au Conseil de Construction des Trois-Rivières.

Les élections ont été présidées par M. André Montour, agent d'affaires des Syndicats O.N.C. des Trois-Rivières.

* * *

Le Syndicat National catholique des Services hospitaliers des Trois-Rivières Inc., (Sanatorium Cooke), a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1956-1957:

Les officiers élus sont: M. Donat Boisvert, président; M. Ephrem Dubé, vice-président; Mlle Janine Gagnon, secrétaire; Mlle Jeanne Lafond, assistante-secrétaire; Mme Alfred Veilleux, trésorière; Mme Bellefeuille, assistante-trésorière; M. Alfred Veilleux, gardien; M. Arthur Houle, sentinelle; Mlle

Claire Dupont, auditrice et M. Georges Naud, auditeur.

MM. Donat Boisvert, Ephrem Dubé et Alfred Veilleux et Mlle Jeanine Gagnon ont été nommés délégués au Conseil Central des Syndicats catholiques nationaux des Trois-Rivières.

Les élections ont été présidées par M. Emile Tellier, agent d'affaires des Syndicats catholiques nationaux des Trois-Rivières.



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375, rue Rideau,
Ottawa.

89

Autorisé comme envoi postal de
la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa



Montreal Journalists Union Signs Good Contract With "Le Petit Journal"

After some 15 meetings which were spread over a nine-month period, the Montreal Journalists Union CCCL has signed a collective labor agreement with The Petit Journal Publishing Company Inc. of Montreal, publishers of the weekly news tabloids "Petit Journal" and "Photo Journal".

The new contract gives the twenty odd employees of the two newspapers, the following advantages:

In respect to salaries, the

workers will receive a \$5.00 increase of the salary scale which boosts the weekly salaries for employees with 5 year's service to \$107.00 for a 37½ hour week

and retroactivity from January 1, 1956: \$112.00 weekly from January 1, 1957 and \$117.00 a week from January 1, 1958.

The same salary scale has been won for the proof readers and copy revisors with 7 year's service instead of 5.

After many years of fighting, the Montreal Journalists Union has finally obtained a clause for the regulation of grievances.

In the case of lay-offs due to business slackening, economic causes, etc., the workers concerned will draw a week's salary for each year served in the company's employ.

If the lay-off case is contested by the Union, arbitration will be applied for. In the case of dismissal which is fought by the Union, the majority sentence of the arbitration tribunal will be accepted by both parties.

When a case is under contestation, the worker will remain in the company's employ until the arbitration sentence is published.

Regarding the question of a pension fund for the employees, the company has agreed to present a plan which shall be brought before a membership meeting for ratification of the members.

The plan will be presented by the employer from now until September 1, 1957, and if ratified by the membership, will take effect January 1, 1958.

The new agreement also awards the employees many new advantages the principal one being the respect of seniority rights in relation to lay-offs, vacations and an increase in allowances to workers whose cars are at the company's disposal, as well as company contribution to car insurance.

The new agreement was negotiated on a cartel base with typographers and distributors.

The Union locals have ex-

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Lancement d'un balayeur de mines

Le H.M.C.S. Chignectou, l'un des six balayeurs de mines que le gouvernement fait actuellement construire pour remplacer ceux qui ont été cédés à la France en 1954 en vertu de nos engagements envers l'OTAN, vient d'être lancé à Lauzon.

Le Chignectou tire son nom de la baie de ce nom entre la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.

La marine canadienne compte maintenant 8 balayeurs de mines tandis que six autres sont en service dans la marine française. Le Chignectou est entièrement construit avec du bois et de l'aluminium et il sera dirigé par un équipage de 40 hommes.

Avant le départ

En songeant à ceux qui seront mis à pied au cours des prochaines semaines, nous voulons rappeler à tous de laisser leur adresse au local de l'union. Quand vous serez rappelés au travail, la compagnie et l'union seront ainsi capables de vous communiquer la nouvelle.

Les fêtes de Noël

Tous les employés dont les enfants participeront aux réjouissances de Noël sont priés de com-

muniquez immédiatement avec les membres des comités ou les contremaitres, pour leur dire combien ils veulent réserver de billets.

La dernière assemblée

Les membres de l'union ont fait un accueil chaleureux à S. Ted Payne, vice-président de la Fédération de la métallurgie et à M. Jean-Paul Geoffroy, aviseur technique de la CTCC, lors de la dernière assemblée générale. Les deux orateurs ont montré la différence qui existe entre le syndicalisme libre où les travailleurs luttent pour la protection de leur droit et la lutte héroïque que font les travailleurs hongrois dans la conquête des mêmes objectifs.

Mécontentement

Plusieurs membres de l'union ne cachent pas leur mécontentement au sujet du plan d'assurance-hospitalisation de la Croix Bleue tel qu'il existe présentement à la Vickers. Il est clair que lors des prochaines négociations entre l'union et la compagnie (il faudra certainement en profiter pour apporter des amendements à ce plan. Les suggestions des membres à ce sujet peuvent être faites aux assemblées syndicales prochaines.

NEWS DIGEST

NURSES GET WAGE INCREASES

The CCCL Nurses Alliance of the district of St. Hyacinthe have signed a collective labor agreement with the direction of St. Charles Hospital in St. Hyacinthe.

General service day employees will get weekly salary increases of \$2.75 which brings their weekly salaries to \$41.75 and \$52.75, while night shift workers weekly pay will run from \$44.75 to \$55.75.

Union negotiations were carried out by Pierre Vadeboncoeur, CCCL technical councillor and Miss Regina Boisvert, business agent for the Nurses Alliance.

WILL OPEN NEGOTIATIONS

The Trades Council of the construction industry of Montreal has advised the patronal associations who are represented by the Construction Chamber of their intention to open negotiations for the signing of a collective labor agreement.

Mr. Alderic Gosselin, the union's business agent explains that the present contract will expire on March 31, 1957, but that notice to open negotiations must be given five months before the date of expiry.

Union demands have not as yet been presented to the employers and cannot be released for publication at this time.

DEMAND CONCILIATION

Following a breakdown in direct negotiations with Richelieu Knitting Reg'd. of Sorel, the National Union of Richelieu Knitting Employees CCCL has advised the Quebec Labor Relations Board of their demand for a government-appointed conciliator as a means of settling their differences with the company.

The workers in this establishment have not been given a general wage increase in four years.

CHEMICAL WORKERS PRESENT DEMANDS

Employees numbering some 625 who are members of the Chemical Workers Union CCCL have presented their employers, the Canadian Industries Limited with a project of their demands for the signing of a new labor agreement.

Forty-five new amendments to the old contract are sought by the union with a general wage increase of 25 cents an hour which would bring the basic hourly rate to \$1.60.

An additional 2 cents an hour as a premium for night shift workers plus several other adjustments covering the salary scale.

Other fringe benefit include another paid holiday and double time for work performed on holidays.

Labor Education Conference

pressed great satisfaction by this joint effort and have learned valuable points which shall be used in the future.

Negotiations were conducted by Messrs. Jean-Charles Harvey and Pierre-Paul Lafortune acting for the company while the Montreal Journalists Union (CCCL) was represented by Messrs. Jean-Paul Robillard and Gerald Denis under the direction of Jean-Paul Geoffroy, legal adviser to the CCCL Union.

OTTAWA (CPA) — A national conference of labor education will be held in Ottawa, December 15-17. The conference, jointly sponsored by the Canadian Labor Congress and the Canadian Association for Adult Education, will deal with labor's relations with the universities, government departments and public information media.

Sessions to be held in the Chateau Laurier will include panel discussions, group meetings, addresses and recording and film programs.

Union education directors who will take part in the three-day conference include: Max Swerdlow, CLC; Bert Hepworth, CBRE; Gower Markie, Steel; Jean Philip, ACWA; Joe Miyazawa, IWA; Fernand Jolicoeur, CCCL. CAAE representatives will also participate and Bert Richardson, Editor of the Toronto Telegram will be a guest speaker.



The third of the ultra-modern anti-submarine destroyer escort vessels to join the Royal Canadian Navy was the 2,800 ton HMCS Ottawa. The ship built at Canadian Vickers

shipyards in Montreal was turned over to the navy during a ceremony on November 10. The ship will be commanded by Cmdr. Chas. R. Parker, of Toronto and Victoria.

Temporary Agreement Protects Aluminum Workers Of Arvida

As we go to press we have been advised that following a deadlock in conciliation meetings with the Aluminum Company of Canada, the Union membership has decided to go to arbitration to settle their dispute with the Company.

An understanding has been reached between the Aluminum Workers Union of Arvida CCCL and the Aluminum Company of Canada Limited which will protect the employees pending the handing down of an arbitration decision.

The agreement will maintain conditions of the collective labor agreement which has expired until the new contract has been signed.

At a meeting attended by over 3,000 aluminum workers the vote of acceptance of the plan was unanimous following the recommendation of the union's executive.

The temporary agreement has been signed after many delays which followed negotiation proceedings, conciliation and arbitration, and will no doubt provide for better relations between company and employees which otherwise might have proven detrimental to both parties.

The understanding covers four points, the first of which is an entente between both parties to do all in their power to hasten procedures with the goal in view of signing a collective labor agreement.

Point two provides that both union and company will remain bound to the temporary agreement until negotiations and arbitration has been concluded.

On point three of the four-point understanding both have agreed to their utmost possible to hasten actual court procedures and to carry through their promise if arbitration is found necessary and a decision is handed down 90 days from the naming of a president of the tribunal.

The final point which has been agreed upon provides that the temporary agreement will respect all rights of the workers seniority pending the finalization of the new agreement.

The new agreement also gives the union the right to grievance presentation during the life of the temporary entente between the two parties.

And finally, working conditions and the clause covering the check-off system will be maintained during the understanding between both parties.

Speaking to the overcrowded membership meeting, Mr. Philippe Girard, director of inter-union services of CCCL told the workers that the entente which was reached between the Aluminum Company and the Union was a decided victory for the latter and showed promise for the future.

And for his part, Mr. Donat Quimper, deputy minister in the Labor Minister's office told the workers that no undue delay would be encountered in the settling of their dispute and promised that the decision would be forthcoming at the set date.

Meeting of conciliation have been held last week and others are scheduled to be held this week.

End Of A Fable

OTTAWA (CPA) — The old fable about high labor costs leading to the failure of business enterprises has been finally killed. The executioner was no less an authority than a major Canadian bank.

In its November newsletter, the Royal Bank of Canada deal with the "tragically large proportion of our wealth" that is wasted by Canadians every day of the year. The Royal Bank notes that "our prodigality extends from the massive waste of forest fires to the dribble of waste in our kitchen." It cites a study by the Federated American Engineering Societies which revealed that waste in the metal trade accounted for 29% loss, in boot and shoe manufacturing the loss was 41%, in textiles, 49%, in building, 53%, in printing, 58%, and in men's clothing, 64%.

Dealing with the managerial responsibility for checking waste, the newsletter proclaims: "More business fail or lose money from managerial oversight or shortcomings than from any other single cause."

Arbitration Begins With Dominion Oilcloth Co.

The technical adviser to the National Federation of Chemical Workers CCCL, Mr. Ivan Legault, has informed Le Travail that arbitration proceedings have started in an effort to iron out the differences existing between the Dominion Oilcloth Company and their employees who are members of the National Linoleum Workers Union CCCL.

The tribunal, which is presided over by Mr. Justice Lucien Gendron of Montreal has already heard the preliminary presentation of proofs made by the union and another meeting will be called to receive completion of the unions's case.

Marc Lapointe of Montreal is acting as legal counsel for the linoleum workers union while the patronal party's interests are under the direction of Lawyer Cordeau.

The union has prepared a list of 116 amendments to be incorporated into the new contract, but the outstanding demands cover salary increases and job classification. Concerning salaries and the reduction work-week hours, Mr. Legault says the workers are asking that the work-week be reduced from 45 hours to 40, with full compensation.

In addition they are demanding a general wage increase of 15 cents an hour, plus several adjustments to the newly set-up employee classification question. The Dominion Oilcloth Company has offered the workers a reduction in weekly work-hours from 45 to 43 and three quarters, without full compensation. To replace full compensation the company offers an increase of 5 and 6 cents an hour, according to the employee's job classification, which when taken into consideration would really mean a rise of

one cent an hour, in certain cases while in other classifications it would mean a drop in weekly salary earnings.

The workers and their union could not accept such an offer and therefore decided to take their dispute to an arbitration tribunal.

The other principal demand covers the question of employee classification. The union has demanded that the company furnish the union with a complete list of unionized employees with their allotted job class and the proposed rate of pay they will receive.

The union then asked the company to verify each classification before submission to the union and giving salary adjustments in each case.

These demands were turned down by the Dominion Oilcloth Company. Other major union demands such as union security, vacations and seniority were also rejected by the company.

At Barry and Stained, of Farnham, a subsidiary of the Dominion Oilcloth Company, the same situation exists.

All similar demands made by the union were turned down flat by the company.

Arbitration has also been resorted to in this case in an effort to secure the employees better wages and more acceptable working conditions.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Minesweeper Launched

H.M.C.S. Chignecto, one of six Bay Class minesweepers built to replace those turned over to France in 1954 under the NATO Mutual Aid Agreement, has been launched at Lauzon, Que. Mrs. John Deane, wife of Capt. John Deane, assistant chief of naval technical services, christened the vessel.

It is named after Bay Chignecto, an arm of the Bay of Fundy which forms its northern extremity between Nova Scotia and New Brunswick.

There now are eight Bay Class minesweepers in service with the Royal Canadian Navy while six more are serving the French Navy.

The 400-ton Chignecto has a 152-foot wooden hull and is diesel-powered with twin shafts and rudders. It is constructed almost entirely of wood and aluminum, with extensive use being made of laminated wood.

The light shallow-draft vessel will carry a crew of 40 officers and men.

* * *

A Reminder

In anticipation of the usual pre-Christmas lay-off, members are once again asked to leave their present address with the union office. When the re-call to work is sent out both company and union will know where to reach you. Please co-operate in this matter.

* * *

Kiddies' Christmas Party

All employees who intend tak-

ing in the annual Christmas Party for the kiddies are urgently advised to contact any committee member or foreman or charge hand and state how many tickets of admission they will require.

There remains but a short time from now until the party will be held, so please get in touch with the above mentioned people and give them this necessary information.

* * *

Members Attend Meeting

Union members welcomed S. Ted Payne, vice president of the National Metallurgy Federation CCCL and Jean-Paul Geoffroy, legal adviser to the union at the recent monthly membership meeting.

Some interesting advice was given the members when the speaker recalled the difference between union members in our country fighting for their democratic rights and the plight of the heroes of Hungary in their battle to secure the same objective.

* * *

Dissatisfied With Plan

Many members are voicing their dissatisfaction of the Blue Cross Plan as it now exists in Vickers. Negotiations which are scheduled to begin in the not too distant future will no doubt make this one item for discussion when company and union meet at the bargaining table for the signing of a new collective labor agreement. Any suggestions in relation to this subject from members of our union will be welcomed.

NEWS DIGEST

Contract Signed with Faber Shoe Co.

The Shoe Workers Protective Union of Quebec City has signed a collective labor agreement with Faber Shoe Company, one of the Ancient Capital's most important establishments in the industry.

The contract was negotiated in an atmosphere of cordiality and comprehension which existed between union and company.

Piece workers will now benefit from a boost of 12 percent for coupon work, while regular hourly wages have risen from 4 to 21 percent over the previously paid rates. All wage increases are retroactive from October 6, 1956.

Other fringe benefits are six paid holidays and two weeks paid vacations for all employees irrespective of their term of employment.

The new seniority clause cov-

ers a much wider scope and affords additional benefits for the workers. The contract will be in force for two years.

Sillery Workers Get 10-cent Wage Boost

The Municipal Employees Union of Sillery, Quebec CCCL have concluded negotiations and signed a contract with their employers. Negotiations were conducted over six months.

The new salary scale will give laborers \$1.10 an hour for a 47-hour week.

Pipefitters will receive \$1.15 and compressor operators will draw \$1.20 hourly.

Specialized employees in the road department will be paid \$1.17 an hour while truck drivers hourly rate will go up to \$1.15 an hour.

Rates for garage mechanics have been set at \$1.20 hourly.